Martigny, lundi, 16 juin 1930. *70me année* *No 70.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

ABONNEMENTS:
SUISSE: Un an . . . fr. 9.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 13.50
ETRANGER: Un an . . fr. 18.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES:
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES: Administration et Annonces No 2.52 Rédaction No 31

ANNONCES:
Canton . . . 8 ct. / Suisse . . . 12 ct. / Etranger . . 15 ct. } le mm.-ligne ou son espace
RÉCLAMES:
Canton . . 20 ct / Suisse . . . 30 ct. / Etranger . . 45 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces: ORELL FÜSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Travaux publics

Les nombreux travaux de construction de routes entrepris ces dernières années et leur adjudication ont attiré l'attention sur certaines lacunes de notre législation et sur l'insuffisance du système admis actuellement pour les soumissions et l'adjudication des travaux publics.

Au cours de la dernière session du Grand Conseil, un député haut-valaisan a développé une intéressante motion, demandant au Conseil d'Etat d'élaborer pour la session de novembre un règlement qui fixerait, en particulier, les normes d'après lesquelles devraient se faire les adjudications.

Il n'existe actuellement aucune réglementation. Le système traditionnel en vertu duquel les travaux sont adjugés au plus bas soumissionnaire s'est révélé absolument défectueux, nuisible à la bonne exécution des travaux et contraire à l'intérêt général du pays. Il favorise une concurrence qui, si elle est utile en certaines occasions, cesse de l'être lorsqu'elle profite aux entrepreneurs les moins qualifiés, en éliminant les plus capables. Ceux-là, en effet, feront la plupart du temps des offres moins élevées en spéculant sur la main-d'œuvre qu'ils paieront moins cher, sur la nature des matériaux qui seront de moins bonne qualité et sur le mode d'exécution des travaux qui seront faits avec moins de sérieux et de compétences.

Le motionnaire a rappelé qu'en 1927 déjà le conseiller national, le Dr. Tschumi, avait adressé dans le «Journal suisse des arts et métiers» un appel aux autorités pour les inviter à renoncer aux déplorables méthodes administratives admises en matière d'adjudication des travaux publics et à réglementer le système des soumissions.

La Société suisse des arts et métiers qui, elle-même, s'est à maintes reprises occupée de cette question, avait aussi en 1918 voté une résolution dans laquelle elle fait observer que la réglementation doit être considérée comme une partie de la question sociale, intéressant non seulement les entrepreneurs, mais la classe des salariés et toute la population elle-même.

Les ouvriers, en effet, souffrent directement de cet état de choses, les bas salaires étant parfois la conséquence de spéculations de la part de certains entrepreneurs, qui partent de cette idée qu'ils paieront les ouvriers moins cher pour faire des soumissions moins élevées. C'est ce qu'a fait ressortir M. Fama, au cours de la discussion qui a suivi, en insistant sur la nécessité de prévoir dans le cahier des charges un minimum de salaire à attribuer à un ouvrier.

D'autre part, la population qui consent à de gros sacrifices pour la mise à exécution de travaux publics, est la première intéressée à ce que ceux-ci soient exécutés consciencieusement, pour éviter que plus tard d'importants sacrifices soient à nouveau nécessaires pour remédier aux inconvénients qui résulteraient d'une mauvaise exécution.

Il faut que puissent se justifier les lourds sacrifices exigés de la population à cet effet.

Pour le Valais, cette question revêt une importance d'autant plus grande qu'actuellement de nombreux travaux sont en cours ou à l'état de projet, spécialement en matière de constructions de routes de montagne.

Une réglementation donc s'impose.

De nombreux cantons n'ont pas reculé devant les difficultés qu'elle peut présenter. Quant au Conseil fédéral, il a, en mars 1924 déjà, résolu le problème par une décision concernant l'adjudication des travaux et fournitures de l'administration fédérale.

D'après le motionnaire, le règlement à élaborer pour fixer les normes d'adjudication et le mode de soumission, devrait, entre autres, spécifier que les adjudications se font dans la règle, à la suite d'un concours public et ouvert à tous. Ce règlement serait applicable même pour les travaux adjugés par les communes ou par des administrations autres que l'administration cantonale, pour autant qu'ils bénéficient de subventions cantonales.

Il serait tenu compte, lors de l'adjudication, des garanties de bonne exécution qu'offre la personne de l'adjudicataire et, non point de l'offre la moins élevée, mais des offres se rapprochant du devis estimatif, établi dans de certaines limites, d'après les prévisions.

Un tel système en lui-même est bon, meilleur que celui admis actuellement dans la pratique. Le parti radical, qui a inscrit à son programme la révision du système de mise au concours et d'adjudication des travaux publics, ne peut que désirer une réglementation. Mais un système ne vaut que ce que valent les hommes chargés de l'appliquer.

Souhaitons en tous cas que les pouvoirs publics s'inspirent de cette idée — dont on a parlé plus haut — qu'il s'agit de résoudre ici une partie de la question sociale. Et non pas de favoriser certaines créatures.

Ern. D.

Chambres fédérales

Conseil National

En commençant, vendredi, le Conseil national a élu d'abord un scrutateur en remplacement de M. Wirz, décédé ; présenté par les socialistes, M. Pfister (Zurich) a été élu. La loi sur l'expropriation est ensuite adoptée au vote final, par 138 voix.

Le conseil ayant repris l'examen du projet des assurances sociales, différents articles sont acceptés sans débats. M. Keller, qui dirige les finances argoviennes, tient ensuite à préciser la teneur de l'art. 28*ter*. MM. Maechler et Schulthess acceptent le texte proposé qui est soutenu également par M. Maeder. L'article est approuvé.

L'assemblée aborde l'art. 29, fort important, qui règle l'assurance complémentaire dans les cantons. Après les exposés des rapporteurs, la suite des débats a été renvoyée à lundi.

Conseil des Etats

Dans sa courte séance de vendredi, le Conseil des Etats a liquidé les divergences de la loi sur la lettre de gage au sujet de laquelle rapportait M. Moriaud (Genève), puis il a adopté la première série des crédits supplémentaires (19,7 millions).

Fièvre de Malte

De «Genevois» :

Il y a une «fièvre de Malte» qui intéresse les chèvres et les hommes ; mais il y en a une autre qui intéresse Mussolini, le Pape et les Anglais. Les deux Rome paraissent d'accord pour jouer aux Britanniques le mauvais tour de soulever contre eux le nationalisme maltais : catholicisme et fascisme, unis pour cette fois, aboutissent, comme de nature, à troubler profondément la paix dans l'île convoitée. Un grave attentat a été commis : les intrigues italiennes et ecclésiastiques aboutissent ainsi souvent au sang versé et à la ruine de la paix publique.

Mais le gouvernement anglais, tout travailliste qu'il est, impérialiste avant tout, n'entend pas de cette oreille. La rupture entre le Foreign Office et le Vatican paraît difficile à éviter : le ministre anglais à Rome a été rappelé et ne sera peut-être pas remplacé. Le cabinet britannique exige des excuses et la soumission de la diplomatie papale. Les choses vont prendre une tournure d'autant plus pénible pour Rome, que Malte est, en quelque sorte, un point névralgique.

Les intrigues du fascisme pour étendre l'empire italien en Méditerranée, celles de la papauté pour collaborer à l'expansion fasciste, commencent à inquiéter sérieusement les diplomaties européennes. La nouvelle «fièvre de Malte» est symptomatique.

A Milan, un commerçant qui avait plaisanté sur le pape devant deux vieilles dévotes, vient d'être condamné, selon les fameux accords de Latran, à cinq mois de détention et 1000 lires d'amende. En Autriche, fascisme et cléricalisme marchent de pair. En France, il en est de même et les complaisances du ministère Tardieu pour les manifestants catholiques inquiètent même les plus tièdes des radicaux. Le nationalisme, exacerbé, militariste, agressif pour tout le monde, qui raille de plus en plus la S. d. N. et le «pacifisme bêlant», est étroitement uni à une formidable poussée antilaïque, à des appels fascistes à la violence, à l'illégalité. Une civilisation s'en va ; la barbarie monte. Rome attire les regards, mais des regards anxieux. Ce n'est décidément pas de là que nous viendra la paix du monde.

Pentecôte sur le lac

Les fêtes de Pentecôte ont amené cette année à Lucerne et dans les environs une foule énorme de visiteurs. C'est ainsi que les C.F.F. ont transporté, les samedi, dimanche et lundi 86,000 personnes environ à Lucerne. Sur le lac des Quatre-Cantons, l'affluence fut énorme ; les bateaux ont enregistré pendant ces journées près de 70,000 voyageurs, soit plus du double de l'année dernière. Malgré ce trafic considérable, aucun incident n'est survenu.

Les linguistes romans en Valais

Une séance consacrée aux patois valaisans

L'autre année se tenait à Dijon, en Bourgogne, le premier congrès de linguistique romane ; la Suise romande y fut surtout représentée par un travail de M. E. Muret sur les *noms de lieu* de nos régions à l'étude desquels il s'est voué depuis de nombreuses années.

Le second congrès, organisé par la Société de linguistique et les romanistes suisses, s'est tenu dans le Valais romand et les Grisons romanches, la semaine passée les 9, 10 et 11 juin. Il s'est ouvert le lundi à Sion pour se terminer le mercredi soir à Coire.

La première séance du lundi de Pentecôte au Casino de Sion, a été ouverte par M. le professeur L. Gauchat, de l'Université de Zurich, rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. L'assistance comptait une centaine de personnes, dames et messieurs.

M. K. Jaberg, de l'Université de Berne, rappelle les principales études consacrées aux dialectes franco-provençaux du Valais romand depuis les premiers travaux de Cornu et Gilliéron qui datent d'environ un demi siècle. Il relève également la part du succès qui revient aux chercheurs et folk-loristes locaux dans la connaissance plus intime des vieux langages valaisans.

M. Ernest Tappolet, rédacteur au Glossaire romand et professeur à l'Université de Bâle, a présenté sous une forme fort attrayante pour les profanes *les données fondamentales des conditions linguistiques du Valais*. Il a rappelé les anciennes migrations des peuples et les mélanges ethnographiques et linguistiques qui en sont résultés. L'orateur a décrit plus particulièrement la vie nomade, si caractéristique et pittoresque des populations d'Anniviers et a rendu hommage aux vertus natives d'endurance et de persévérance du paysan valaisan, qui a su fertiliser les coteaux arides du vieux pays en les sillonnant de bisses dont la construction et l'entretien sont un témoignage de ces qualités foncières. C'est par des considérations poétiques et morales élevées que M. Tappolet a terminé son exposé.

Son collègue, M. J. Jeanjaquet, de l'Université de Neuchâtel, autre rédacteur du Glossaire, a étudié les *patois valaisans* dans leurs caractères généraux et leurs particularités les plus originales, déterminant leur situation dans la grande famille des dialectes franco-provençaux qui embrassent la plus grande partie de la Suisse romande (à l'exception seulement de la presque totalité du Jura bernois qui se rattache plutôt aux parlers de la langue d'oïl, nord de la France). Il ne peut être question ici d'entrer dans les détails de la conférence, extrêmement substantielle de M. Jeanjaquet, qui connaît si bien la linguistique valaisanne. Disons qu'il a surtout souligné l'abondance et la précision des termes montagnards, dans le patois de nos vallées et le *record d'archaïsme* qu'accuse le parler d'Evolène, tout particulièrement précieux comme élément de comparaison, pour suivre l'évolution de l'ancien français au moyen âge. M. Jeanjaquet a souligné les variations de la limite des langues en Valais, selon les vicissitudes politiques. Celles-ci ont non seulement déterminé la frontière entre l'allemand et le français, mais aussi les sous-limites dialectales entre l'ancien Valais savoyard et le Valais épiscopal. L'importante barrière politique qui exista pendant des siècles, entre les grandes communes de Savièse et de Conthey est restée une limite dialectale prononcée.

M. Ernest Muret, de l'Université de Genève, déjà cité, a décrit l'enquête systématique et rationnelle à laquelle il s'est livré depuis trente ans sur les noms de lieu du Valais et de la Suisse romande. Il a fait part de quelques-uns des résultats les plus intéressants de l'étude des vieux noms valaisans et a indiqué quelle est la bonne méthode pour en découvrir l'origine ou, tout au moins, en dégager les éléments constitutifs. Un terme toponymique, isolé du langage courant et des éléments grammaticaux qui l'accompagnent habituellement, est souvent une pure abstraction. C'est une sorte de falsification. M. Muret a rendu hommage aux autorités valaisannes, aux teneurs de registres fonciers, à tous ceux qui lui ont facilité une tâche de longue haleine, et tout particulièrement aux collaborateurs locaux qui ont noté des quantités de noms qui n'ont jamais été imprimés ou transcrits dans des documents officiels, mais qui se transmettent par la tradition orale, uniquement.

Ces diverses communications ont été vivement applaudies. Elles ont alterné avec des auditions de disques gramophoniques reproduisant des textes du patois valaisan (Lens, Vissoie, Isérables), recuillis l'autre année, de la bouche de patoisants restés fidèles au dialecte maternel.

A Savièse.

Après la substantielle séance, brève visite de Valère et de son musée, sous la direction de M. J. Morand, archéologue cantonal, puis, départ en auto-cars, pour Savièse.

Là-haut, de jeunes filles en costumes, reçoivent les congressistes, la chane de fendant ou de muscat à la main. Du haut d'un balcon encadré de vieilles bannières, M. le président Varone souhaite la bienvenue en patois et rappelle les exploits des vieux Saviésans, dans les luttes engagées entre les Haut-Valaisans et les comtes de Savoie. M. Durafour, de Genève, répondit en patois également. Les Genevois aussi ont eu maille à partir avec les Savoyards.

La traditionnelle raclette, avec laquelle nombre de participants liaient connaissance pour la première fois, fut servie dans les vergers de St-Germain. Elle fut copieusement arrosée et agrémentée de chants en patois du cru.

Sous la direction de MM. Gauchat, Jeanjaquet et Keller, il fut procédé, dans l'après-midi, à des relevés du patois de Savièse, selon un questionnaire établi préalablement et soumis à de bons et complaisants patoisants du village.

On visite ensuite plusieurs anciennes maisons de paysans, pour en étudier l'architecture et la distribution intérieure adaptées aux conditions économiques du milieu. M. Léon de Lavallaz nous fait visiter un pressoir primitif à Ormône et en explique le fonctionnement.

Belle et chaude après-midi chez les hospitaliers habitants de Savièse. Le soir, les congressistes sont réunis de nouveau à l'Hôtel de la Paix, à Sion, où un banquet est servi. Les autorités cantonales et sédunoises y sont représentées. On remarquait en particulier M. Walpen, chef du Dpt. de l'Instruction publique, M. Albert de Torrenté, président de la bourgeoisie, M. l'ingénieur Dubuis, etc. La soirée a été marquée par des chants saviésans et la représentation d'une scène de la vie communale valaisanne, pièce due à M. B. Luyet.

Dans les Grisons

Les congressistes sont partis mardi matin, par la Furka, pour l'Oberland grison. Le voyage a été favorisé par le beau temps. Première halte à Sedrun : visite d'habitations rurales et relevé du patois surselvan, sous la conduite de linguistes romanches.

Mardi soir, arrivée à Disentis et soirée romanche offerte au Disentiserhof, par le comité d'organisation.

Mercredi matin : séance à l'abbaye de Disentis, avec conférences sur la vie rurale, le folk-lore, la toponomastique et le langage rhéto-romanche, par MM. de Planta et Ch. Pult, rédacteur du Glossaire romanche des Grisons.

Après la visite de l'abbaye de Disentis, de son musée et de sa collection de livres romanches, départ pour Coire où a eu lieu la séance administrative finale et le banquet de clôture offert par le gouvernement des Grisons et la municipalité de Coire. M. le conseiller d'Etat Ganzoni a souhaité la bienvenue en romanche. Plusieurs congressistes, représentant la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique ont pris ensuite la parole.

M. G.

NOUVELLES DU JOUR

Le Sénat des Etats-Unis a voté par 44 voix contre 42 le projet de loi sur les tarifs douaniers. Cette décision a été ratifiée par la Chambre par 222 voix contre 153.

* * *

En Roumanie s'est constitué un nouveau ministère Maniu, parti national-paysan. M. Mironescu obtient le portefeuille des affaires étrangères et M. Vaido Voivod celui de l'intérieur.

Les partisans du roi Carol l'emportent dans le parti libéral roumain et acclament pour chef du parti le jeune Georges Bratiano opposé à la politique de son oncle Vintila, partisan de la régence.

* * *

Des incidents sans grande importance apparente, mais qui ne laissent pas tout de même d'être inquiétants, se succèdent à la frontière de l'Allemagne et de la Pologne.

* * *

M. Klotz, ancien ministre français des Finances, condamné l'autre année à deux ans de prison, pour escroqueries et émission de chèques sans provision, et libéré conditionnellement le 13 septembre 1929, est mort subitement dimanche à Paris à l'âge de 62 ans.

VALAIS

Bagnes. — Une nombreuse assistance, comme on en voit bien rarement dans un convoi funèbre, a accompagné dimanche au suprême champ du repos le regretté François Besse, ancien buraliste. Les membres de la Société de Secours mutuels fédérée tout particulièrement ont tenu à adresser un dernier adieu à leur cher et dévoué président. Cinq drapeaux mutualistes, voilés de crêpe, figuraient au cortège : ceux de Bagnes et des sections voisines d'Orsières, Sembrancher, Martigny et Vernayaz, accompagnées des délégations respectives. Le Comité central était représenté par MM. Charvoz et Léonce Emonet. Les anciens collègues du Conseil municipal et de l'administration postale ont également assisté aux funérailles.

François Besse sera vivement regretté non seulement dans la famille mutualiste et au sein du parti radical, pour lesquels il s'était longuement dévoué, mais dans tous les milieux. Le disparu était un homme de bon conseil qui était en mesure de rendre encore bien des services à ses combourgeois. Nous en garderons le meilleur souvenir

Cher ami Besse, repose en paix !

Saxon. — *Les abricots.* — Comme ces dernières années, des listes de souscription circulent auprès des propriétaires d'abricotiers en vue de recueillir des fonds devant servir à une réclame générale en faveur de l'écoulement des abricots.

Cette réclame a, comme principal but, d'aviser les consommateurs suisses du commencement de la récolte afin qu'ils s'abstiennent, dans la mesure du possible, de s'approvisionner en fruits étrangers.

Il est réjouissant de constater que très rares sont les propriétaires qui n'y souscrivent pas spontanément, mais qu'au contraire, faisant preuve de solidarité et d'entr'aide, bien des citoyens y apportent leur obole quoique ne possédant pas d'arbres.

Ajoutons que l'administration communale y contribue par un subside fort appréciable et l'on ne pourra que conclure que si la culture des abricotiers est un revenu appréciable pour Saxon, sa population ne le doit qu'à son travail, à son initiative et à sa clairvoyance.

Sierre. — *Promenade scolaire.* — Jeudi dernier, les élèves des classes primaires de Sierre out effectué leur course annuelle. Les jeunes filles de l'Ecole commerciale y ont pris part également.

Et c'est ainsi que toute cette phalange de jeunesses a pris l'envol, dès le grand matin déjà, pour l'agreste vallée de Conches. Voici Grengiols, Lax, Fiesch, avec tout au fond des gorges, les flots grondants du Rhône ; puis, c'est la haute vallée, reposante et gaie, avec ses beaux villages aux grands chalets avenants, bâtis de chaque côté des couloirs battus par les avalanches et, à travers la plaine, le fleuve, tout jeune et tout petit, qui paresse et joue comme le font les écoliers en vacances.

A Ulrichen, la troupe enthousiaste salue la mémoire des héros tombés pour la Patrie. Oberwald, puis Gletsch et, tout au fond, le glacier classique, merveilleux et toujours nouveau, que le soleil irise en ce moment de ses rayons d'or généreux. Devant cette éblouissante vision, un hurrah ! spontané s'échappe de toutes les poitrines.

La cohorte joyeuse descend du train, puis, après quelques minutes d'arrêt, s'élève dans cette nature grandiose pour jouir de plus près encore de tant de beautés. Tandis que les plus grands montent jusqu'à la Furka, d'où la vue plonge dans la vallée d'Urseren, la plupart s'arrêtent au Belvédère, face au glacier majestueux.

Mais, bien à regret, il faut redescendre. Quelques heures d'arrêt à Gletsch. M. Gard, président de la Commission scolaire, en profite pour remercier la famille Seiler qui fut si prévenante pour nos petits.

Le cri strident de la locomotive retentit. En route ! Mais nous ne repartons pas seuls, car nous emportons une provision de saines émotions, de jouissances pures et de la joie surtout, une joie que les fatigues de la course ne réussiront pas à tarir.

A la gare de Sierre, la population fait une réception troimphale aux excursionnistes ; la Gérondine les entraîne sur la place des écoles, où M. Gard a des paroles de remerciement pour tout le monde et spécialement pour le Crédit Sierrois et la Banque Populaire qui, par leur générosité, ont permis à de nombreux enfants de participer à cette course.

On entonne l'hymne national, puis, en route pour le pays des rêves bleus.

Lœtschental. — *Fête-Dieu et Dimanche des bénédictions (Segensonntag), le 19 et le 22 juin 1930.* — La population de la vallée de Lœtschen s'apprête à célébrer la Fête-Dieu (19 juin) et le «Segensonntag» (22 juin), avec l'éclat qu'elle a coutume de donner à ces fêtes religieuses. Les processions qui se déroulent, à cette occasion, dans le magnifique cadre de cette vallée que la flore alpestre vient de parer de ses plus vives couleurs, sont pour le folkloriste, un incomparable régal. Les antiques drapeaux, les costumes sévères des paysannes de la région, les éclatants uniformes que les descendants des soldats du service de Naples gardent précieusement pour la circonstance tout, en un mot, retiendra son attention.

A cette occasion, la Cie du chemin de fer du Lœtschberg organise un train spécial à prix réduits, le 22 courant, jusqu'à Brigue.

Une autre caractéristique de la population du Lœtschental est son goût étonnamment formé pour le théâtre populaire ; ce goût prouve une ancienne tradition. L'artiste peintre Albert Nyfeler, à Kippel, a le don de brosser pour ce théâtre, dans un style très pur, les décors qu'il requiert. Son atelier contient une collection d'œuvres remarquables que lui a inspirées la région pittoresque qu'il habite depuis vingt ans.

Afin de guider les visiteurs, le chemin de fer du Lœtschberg vient d'éditer un petit imprimé de huit pages «La vallée de Lœtschen», dont le texte et les photographies sont propres à donner une idée du charme et du caractère de cette contrée Chacun peut se procurer gratuitement cette petite publication en s'adressant aux bureaux de renseignements et agences de voyages ou au service de publicité du chemin de fer du Lœtschberg, à Berne.

St-Maurice. — La cueillette des fraises bat son plein. Elle donne d'excellents résultats, même chez nous à St-Maurice. Quelques propriétaires tablent sur 2 kilos de fruits par m². Les prix sont satisfaisants et l'écoulement facile.

Voilà une culture à propager.

Par contre, la récolte des cerises laisse beaucoup à désirer. La maladie criblée (clastérosporium) a fait de nombreux ravages, alors qu'un traitement à la bouillie sulfocalcique au 2 pour cent avant la floraison, aurait assuré une abondante production.

Il en est de même pour les prunes et les pruneaux, qui ont été en majeure partie déformés en «pochettes». Cette déformation est occasionnée par un cryptogame (Exoascus Pruni). La bouillie bordelaise, ou des soufrages répétés sont les préventifs contre cette maladie.

Presse alpestre. — Commençant sa 35me année, le «Journal de Zermatt», rédigé et imprimé par M. J. Marti, vient de publier son premier numéro de la saison ; il est consacré en partie à l'électrification du Viège-Zermatt et aux guides Hermann et Edmond Perren.

Zermatt-St-Moritz. — Pour la première fois, a passé l'autre jour à Brigue, la voiture Pullmann des chemins de fer rhétiques qui, désormais, fera régulièrement, grâce à l'ouverture à l'exploitation du nouveau tronçon Brigue-Viège, le service direct St-Moritz-Zermatt.

Grand Conseil. — *Liste des Tractanda de la session prorogée de mai 1930.* — 1. Projet de loi concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et des cours complémentaires ; 2. Décret concernant le service de l'état civil (seconds débats) ; 3. Projet de décret concernant la correction de l'Illgraben, sur le territoire de la commune de Loèche ; 4. Projet de décret concernant la correction de l'Avançon, sur le territoire des communes de Vionnaz et de Vouvry.

Routes alpestres. — La route du Grand St-Bernard est ouverte à la circulation de Martigny jusqu'à l'Hospice.

Le «Trio Villageois» en Valais. — La réputation de MM. Maurice Thöni et Albert Ackemann n'est pas surfaite. Ce sont bien les deux plus célèbres accordéonistes-virtuoses de toute la Suisse et l'on peut même ajouter que le premier est certainement le plus fort qui existe en Europe. Partant, c'est une révélation et le public admire une telle virtuosité. Quant à M. Marius Chamot, il déchaîne des tempêtes de rires avec sa nouvelle série de chansons et de causeries vaudoises du plus haut comique.

C'est pourquoi il y aura foule aux trois concerts annoncés : lundi, 16 juin, à 20 h. 45, au Cinéma Mignonà Monthey, mardi 17, à l'Hôtel de la Paix, à Sion et mercredi 18, à 20 h. 45, au Casino «Etoile», à Martigny.

Il faut se hâter de retenir ses places en consultant les affiches.

Bovernier. — En remplacement de M. André Florin, démissionnaire, l'assemblée primaire de Bovernier a élu dimanche, président de la commune, par 56 voix sur 58 votants et 150 électeurs inscrits, M. Pierre-Joseph Bourgeois, ancien président, qui remplit déjà ces fonctions pendant 26 ans.

Espérons que ce président, choisi dans la minorité politique de sa commune, saura placer les intérêts de celle-ci au-dessus des intérêts de son clan. X.

Rallye cantonal. — Les 21 et 22 juin crt., les Troupes d'Eclaireurs du Valais tiendront leur «Rallye» ou rencontre, à Sion et dans les environs immédiats de la ville.

Cette manifestation promet d'être intéressante et sera de nature à stimuler le zèle des diverses troupes.

Chemin de fer de Loèche-les-Bains. — Avec le solde actif de 7270 fr. 85 reporté de 1928 et le produit des valeurs et créances, francs 16,853.05, le total des recettes atteint 269,217.95 francs. Le service des dettes courantes (2,766,902 francs) exige 148,5000 fr. Les allocations à divers fonds : renouvellement chemin de fer, 10,823, renouvellement énergie 45,000 fr., fonds de réserve 33,000 fr. (ce qui le porte à 78,000), représentent 98,823 fr. Une somme de 20,870 fr. est affectée à des amortissements : 10,000 fr. sur le matériel de réserve du chemin de fer, 10,870 sur les titres en portefeuille. Le solde de 11,021 fr. 93 est reporté à nouveau.

Réunie à Loèche-les-Bains sous la présidence de M. Ch. E. Masson, directeur de l'Union des Banques suisses, à Lausanne, président du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1929.

DANS LA RÉGION

Le préfet de la Haute-Savoie

M. Armand Juillet est nommé préfet de la Haute-Savoie en remplacement de M. Léon Marty.

M. Armand Juillet, né en 1888, à Lavaveix (Creuse) était capitaine et chevalier de la Légion d'honneur lorsqu'il fut blessé et réformé de ce fait.

MARTIGNY

Chœur d'hommes

Notre vaillante société de chant, qui a maintes fois fait honneur à Martigny, par ses triomphes successifs, dans des concours disputés, est revenue, vendredi soir, couverte de lauriers, du grand concours d'Alger. Le Chœur d'hommes est rentré de là-bas avec trois premiers prix, dont un avec félicitations du jury pour le concours à vue. Les participants au voyage d'Alger en sont enchantés. La traversée s'est faite dans les plus heureuses conditions. Le Chœur d'hommes était la seule chorale suisse qui a pris part aux épreuves. La Stadtmusik de Zurich et la Fanfare municipale de Genève, ont fait le voyage comme musiques d'honneur.

A son retour à Martigny, le Chœur d'hommes a été reçu à la gare par l'Harmonie municipale qui a conduit le cortège jusque sur la place centrale où d'excellentes paroles ont été tour à tour prononcées par M. Morand, président de la Ville, félicitant le Chœur d'hommes, sans oublier son directeur, M. Magnenat, pour ses succès et l'honneur qu'il procure à Martigny, et M. Maurice Leryen, président de la société, qui remercie la population de Martigny, ses autorités et son Harmonie, pour leur sympathie et les encouragements qu'ils prodiguent à ceux qui cultivent l'art du chant avec beaucoup de persévérance.

L'Harmonie à Genève

Les sociétés de notre ville sont à l'honneur. Après le magnifique succès du Chœur d'hommes à Alger, voici que l'Harmonie note une brillante réussite au concours international de la Fédération musicale romande, samedi et dimanche, à Genève. Elle a obtenu le premier prix en div. sup. et ascendant, avec félicitations du jury. Ce fut aussi un succès personnel pour le Directeur, M. Nicolay, à qui a été attribué un diplôme de direction.

Nos vives félicitations aux lauréats.

L'Harmonie est rentrée dimanche soir à Martigny. Nos musiciens ont été reçus à la gare par leurs collègues de l'*Edelweiss* de Martigny-Bourg. Un cortège s'est formé de la gare à la Place centrale où la foule a applaudi plusieurs morceaux de musique et les allocutions bien senties de MM. Charles Girard, conseiller municipal, et Emile Pillet, président de l'Harmonie. On a entre autres célébré la bonne entente qui existe entre l' *Harmonie* et l'*Edelweiss*, pourvues aujourd'hui d'un commun directeur.

Une ovation enthousiaste a été faite à M. Nicolay.

Après le tournoi cantonal de tennis

On pourra admirer, dès demain mardi, dans les vitrines de la Maison Moret Frères, meubles, à l'avenue de la Gare, les magnifiques prix : challenges, coupes, médailles, objets d'art remportés hier à Viège par nos amateurs de tennis à l'occasion du tournoi cantonal et pour le championnat valaisan inter-clubs.

En série A : 2me prix en simple-messieurs (M. Sauberlin) ; 1er prix en double-messieurs (MM. Sauberlin et Lugon) ; 2me prix en double-mixte (M. Torrione et Mlle Couchepin) ; 2me prix simple-dame (Mlle Arlettaz).

Série B : 2me prix double-messieurs (MM. Torrione et Closuit) ; 2me prix double-mixte (M. Torrione et Mlle Rossa) ; 2me prix simple-dame (Mlle A. Closuit).

Dans le Championnat inter-clubs, le Tennis-Club de Martigny enlève le 1er prix en série A et le second en série B.

C. S. F. A

Demain mardi, à 20 ½ h. précises, réunion pour les clubistes qui désirent se rendre à Savièse jeudi, jour de la Fête-Dieu.

Cours de vinification

Le cours de vinification que nous avons annoncé pour mardi, le 17 juin courant, à Martigny, aura lieu à l'Hôtel de Ville, selon programme et horaire indiqués.

Ivresse fratricide

A Reinach (Argovie), M. Haller, cultivateur, d'une cinquantaine d'années, se trouvant en état d'ivresse, s'est pris de dispute, non pour la première fois, avec son frère Rodolphe, âgé de 41 ans, également pris de boisson, et lui donna un coup de couteau dans le ventre. Le blessé qui avait une plaie profonde de 8 cm. fut conduit à l'infirmerie où il est décédé. Le meurtrier a été arrêté.

FEUILLETON du « CONFEDERE » 51

Le Père Goriot

PAR

H. DE BALZAC

Bientôt le silence régna dans la salle à manger, les pensionnaires se séparèrent pour livrer passage à trois de ces hommes, qui tous avaient la main dans la poche de côté et y tenaient un pistolet armé. Deux gendarmes qui suivaient les agents occupèrent la porte du salon et deux autres se montrèrent à celle qui conduisait vers l'escalier. Le pas et les fusils de plusieurs soldats retentirent sur le pavé caillouteux qui longeait la façade. Tout espoir de fuite fut donc interdit à Trompe-la-Mort, sur qui tous les regards s'arrêtèrent irrésistiblement. Le chef alla droit à lui, commença par lui donner sur la tête une tape si violemment appliquée qu'il fit sauter la perruque et rendit à la tête de Collin toute son horreur. Accompagnées de cheveux rouge-brique et courts qui leur donnaient un épouvantable caractère de force mêlée de ruse, cette tête et cette face, en harmonie avec le buste, furent intelligemment illuminées comme si les feux de l'enfer les eussent éclairées. Chacun comprit tout Vautrin, son passé, son présent, son avenir, ses doctrines implacables, la religion de son bon plaisir, la royauté que lui donnaient le cynisme de ses pensées, de ses actes, et la force d'une organisation faite à tout. Le sang lui monta au visage et ses yeux brillèrent comme ceux d'un chat sauvage. Il bondit sur lui-même par un mouvement empreint d'une si féroce énergie, il rugit si bien, qu'il arracha des cris de terreur à tous les pensionnaires. A ce geste de lion et s'appuyant de la clameur générale, les agents saisirent leurs pistolets. Collin comprit son danger en voyant briller le chien de chaque arme, et donna tout à coup la preuve de la plus haute puissance humaine. Horrible et majestueux spectacle ! sa physionomie présenta un phénomème qui ne peut être comparé qu'à celui de la chaudière pleine de cette vapeur fumeuse qui soulèverait des montagnes, et que dissout en un clin d'œil, une goutte d'eau froide. La goutte d'eau qui refroidit sa rage fut une réflexion rapide comme un éclair. Il se mit à sourire et regarda sa perruque.

— Tu n'es pas dans tes jours de politesse, dit-il au chef de la police de sûreté.

Et il tendit ses mains aux gendarmes en les appelant par un signe de tête.

— Messieurs les gendarmes, mettez-moi les menottes ou les poucettes. Je prends à témoin les personnes présentes que je ne résiste pas.

Un murmure admiratif, arraché par la promptitude avec laquelle la lave et le feu sortirent et rentrèrent dans ce volcan humain, retentit dans la salle.

— Ca te la coupe, monsieur l'enfonceur, reprit le forçat en regardant le célèbre directeur de la police judiciaire.

— Allons qu'on se déshabille ! lui dit l'homme de la petite rue Saint-Anne d'un air plein de mépris.

— Pourquoi, dit Collin. Il y a des dames. Je ne nie rien et je me rends.

Il fit une pause, et regarda l'assemblée comme un orateur qui va dire des choses surprenantes.

— Ecrivez, papa Lachapelle, dit-il en s'adressant à un petit vieillard en cheveux blancs qui s'était assis au bout de la table, après avoir tiré d'un portefeuille le procès-verbal de l'arrestation. Je reconnais être Jacques Collin, dit Trompe-la-Mort, condamné à vingt ans de fers : et je viens de prouver que je n'ai pas volé mon surnom. Si j'avais seulement levé la main, dit-il aux pensionnaires, ces trois mouchards-là répandaient tout mon *raisiné* sur le *trimard* domestique de maman Vauquer. Ces drôles se mêlent de combiner des guets-apens !

Madame Vauquer se trouva mal en entendant ces mots.

— Mon Dieu ! c'est à en faire une maladie : moi qui étais hier à la Gaîté avec lui ! dit-elle à Sylvie.

— De la philosophie, maman, reprit Collin. Est-ce un malheur d'être allée dans ma loge, hier, à la Gaîté ? s'écria-t-il. Etes-vous meilleure que nous ? Nous avons moins d'infamie sur l'épaule que vous n'en avez dans le cœur, membres flasques d'une société gangrenée : le meilleur d'entre vous ne me résisterait pas. Ses yeux s'arrêtèrent sur Rastignac, auquel il adressa un sourire gracieux qui contrastait singulièrement avec la rude expression de sa figure. — Notre petit marché va toujours, mon ange, en cas d'acceptation toutefois ! Vous savez ?

Il chanta :

Ma Fanchette est charmante
Dans sa simplicité.

Ne soyez pas embarrassé, reprit-il, je sais faire mes recouvrements. On me craint trop pour me *flouer*, moi !

Le bagne, avec ses mœurs et son langage, avec ses brusques transitions du plaisant à l'horrible, son épouvantable grandeur, sa familiarité, sa bassesse, fut tout à coup représenté dans cette interpellation et par cet homme, qui ne fut plus un homme, mais le type de toute une nation dégénérée, d'un peuple sauvage et logique, brutal et souple. En un moment, Collin devint un poète infernal où se peignirent tous les sentiments humains, moins un seul, celui du repentir. Son regard était celui de l'archange déchu qui veut toujours la guerre. Rastignac baissa les yeux en acceptant ce cousinage criminel comme une expiation de ses mauvaises pensées.

— Qui m'a trahi ? dit Collin en promenant son terrible regard sur l'assemblée.

Et, l'arrêtant sur mademoiselle Michonneau :

— C'est toi, lui dit-il, vieille cagnotte ! Tu m'as donné un faux coup de sang, curieuse !... En disant deux mots, je pourrais te faire scier le cou dans huit jours. Je te pardonne, je suis chrétien. D'ailleurs, ce n'est pas toi qui m'a vendu. Mais qui ? — Ah ! ah ! vous fouillez là-haut, s'écria-t-il en entendant les officiers de la police judiciaire qui ouvraient ses armoires et s'emparaient de ses effets. Dénichés les oiseaux, envolés d'hier. Et vous ne saurez rien. Mes livres de commerce sont là, dit-il en se frappant le front. Je sais qui m'a vendu maintenant. Ce ne peut être que ce gredin de Fil-de-Soie. — Pas vrai père l'empoigneur ? dit-il au chef de la police. Cela s'accorde trop bien avec le séjour de nos billets de banque là-haut. Plus rien, mes petits mouchards. Quant à Fil-de-Soie, il sera *terré* sous quinze jours, lors même que vous le feriez garder par toute votre gendarmerie. — Que lui avez-vous donné, à cette Michonnette ? dit-il aux gens de police. Un millier d'écus ! Je valais mieux que ça, Ninon cariée, Pompadour en loques, Vénus du Père-Lachaise ! Si tu m'avais prévenu, tu aurais eu six mille francs. Ah ! tu ne t'en doutais pas vieille vendeuse de chair ; sans quoi j'aurais eu la préférence. Oui, je les aurais donnés pour éviter un voyage qui me contrarie et qui me fait perdre de l'argent, disait-il pendant qu'on lui mettait les menottes. Ces gens-là vont se faire un plaisir de me traîner un temps infini pour m'*otolondrer*. S'ils m'envoyaient tout de suite au bagne, je serai bientôt rendu à mes occupations malgré nos petits badauds du quai des Orfèvres. Là-bas, ils vont tous se mettre l'âme à l'envers pour faire évader leur général, ce bon Trompe-la-Mort ! Y a-t-il un de vous qui soit, comme moi, riche de plus de dix mille frères prêts à tout pour vous ? demanda-t-il avec fierté. Il y a du bon, là, dit-il en se frappant le cœur ; je n'ai jamais trahi personne ! — Tiens, cagnotte, voisles, dit-il en s'adressant à la vieille fille. Ils me regardent avec terreur, mais toi, tu leur soulèves le cœur de dégoût. Ramasse ton lot.

A suivre

En Suisse

Les Japonais à Berne

Le prince Nobihito-Takamatsu, frère de l'empereur du Japon, a fait, samedi matin, une visite de courtoisie au président de la Confédération. Le prince, qui portait l'uniforme de l'état-major général de la marine, était accompagné de deux officiers.

M. Musy, accompagné de M. Dinichert, chef de la division des affaires étrangères, lui a rendu sa visite à la légation du Japon.

Grand Conseil genevois

Le Grand Conseil a voté l'augmentation des corps de police, portant les effectifs de la gendarmerie de 225 à 241 hommes et ceux de la Sûreté, malgré l'opposition des socialistes, de 52 à 62.

Il a accepté en premier débat le projet de loi autorisant l'apparentement des listes pour les élections au Grand Conseil, malgré la vive opposition du groupe socialiste.

L'article modifié de la loi du droit des pauvres a été renvoyé à la commission pour nouvel examen concernant les taux de 10 et 13 %.

Le retour de Peretti

Ciuseppe Peretti, gracié par les autorités italiennes, après une longue détention, est arrivé à Côme et s'est présenté à la frontière, accompagné de deux gendarmes. L'autorité suisse avait été informée du passage de Peretti et le commissaire de police de Chiasso, M. Grassi, attendait notre concitoyen au bureau de la police italienne, à Ponte-Chiasso. Peretti était attendu sur territoire suisse par quelques amis intimes, avec lesquels il poursuivit son voyage jusqu'à Bellinzone, sans arrêt. Aucune manifestation n'a eu lieu. Peretti s'est rendu dans une famille amie, où il a reçu plusieurs personnes.

Peretti va reprendre son travail dans les ateliers des C. F. F.

La question des langues aux C. F. F.

La commission générale du personnel des C.F.F. s'est réunie à Olten, sous la présidence de M. le Dr Schrafl président de la direction générale, pour traiter la «question des langues» au premier arrondissement, qui a été soulevée dans la presse, en janvier dernier.

Les cinq sous-commissions spéciales du personnel, qui s'étaient adjoints des représentants de toutes les catégories d'agents des lignes de la partie allemande du premier arrondissement, ont discuté préalablement, d'une manière approfondie, les résultats de l'enquête effectuée par leurs propres délégués.

Au cours de cette enquête, le personnel a eu largement et en toute liberté l'occasion de présenter ses doléances.

La commission générale, à l'unanimité, est arrivée à la conclusion que les difficultés résultant de la différence des langues ont été accentuées par des malentendus et des erreurs de diverses natures auxquels il peut être remédié.

La commission générale est unanime à constater qu'il n'entre nullement dans les intentions de l'administration des Chemins de fer fédéraux de prétériter l'une ou l'autre des langues nationales, ni de restreindre les droits du personnel actuellement à la frontière linguistique et qu'au surplus il n'existe aucun conflit de langue.

Administration et personnel se sont mis d'accord sur les mesures qui pourraient encore être prises.

La Fête des Fleurs 1830

Le Comité de l'Association des Intérêts de Genève a engagé 11 corps de musique, soit : les fifres et tambours de Nyon ; l'Ondine genevoise ; les Cadets de Genève ; la musique d'artillerie «Alte Garde» de Zurich, costumée en musique militaire de 1830 ; l'Harmonie municipale des Eaux-Vives, également costumée ; la fanfare la Sirène ; la fanfare municipale de Plainpalais, qui seront intercalés dans le cortège fleuri, tandis que l'Harmonie nautique, les corps de Musique d'Elite et de Landwehr, l'Union instrumentale genevoise, l'harmonie la Lyre, donneront des concerts sur les kiosques placés au quai du Mont-Blanc et au quai Wilson.

La première soirée du samedi 21 juin, sera terminée par une illumination du quai du Mont-Blanc, un feu d'artifice et un grand bal Musette auquel ne pourront participer que les personnes revêtant le costume de l'époque romantique. Deux orchestres spéciaux ont été engagés et l'on prévoit une très grande participation à ce bal original.

La deuxième journée du dimanche 22 juin sera clôturée à 18 heures par un feu d'artifice japonais à 21 heures, par des concerts sur le quai du Mont-Blanc, illumination du quai et à 22 h. 15, par une parade 1830 aux flambeaux, à laquelle participeront toutes les personnes costumées, munies de ballons vénitiens, une quinzaine de voitures; toute cette participation entraînée par le Corps de Musique d'Elite, l'Union instrumentale, la musique d'Artillerie «Alte Garde» de Zurich et l'Harmonie municipale des Eaux-Vives, ces deux dernières musiques costumées qui prendront part au cortège sur le quai du Mont-Blanc.

Le Bal Musette terminera la soirée à minuit.

P. Hugon - „La Winterthur"
Martigny-Croix - Toutes assurances

Les incendies

— Jeudi soir, un incendie s'est déclaré au hameau de Vattiz, près d'Igels (Grisons) dans une étable où jouaient des enfants. Le feu s'étendit rapidement et, en peu de temps, trois maisons d'habitation et huit étables, avec le fourrage, étaient réduites en cendres.

La chapelle de Saint-Nicolas a été aussi en partie détruite par le feu.

Ce n'est que grâce à l'intervention des pompiers des villages voisins et de la pompe-automobile d'Ilanz, que l'incendie put être circonscrit.

Les maisons étaient assurées, le mobilier partiellement, le fourrage pas du tout.

Les propriétaires des maisons subissent des dommages importants.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

La vie en Serbie

Jeudi soir, à 21 heures, une machine infernale cachée dans le poêle, a fait explosion dans la salle d'attente de troisième classe de la gare de Nich (Serbie). M. Rankovitch, contrôleur vétérinaire, a été tué. Deux soldats ont été grièvement blessés et une jeune fille, élève de la 3e classe du lycée, l'a été légèrement.

A 23 heures, une autre machine infernale a explosé à 900 mètres de la gare de Nich, tout près de la ligne Nich-Pirot, au moment où passait le rapide venant de Pirot.

A proximité immédiate du lieu de l'explosion on a découvert une troisième machine infernale, pesant 1,500 kg., qui fit explosion alors qu'on attendait des spécialistes pour démonter la machine.

Enfin, à trois heures du matin, une quatrième machine infernale cachée dans du sable destiné à la réfection de la route de Leskovats, a fait explosion à l'extrémité de la ville. Les trois dernières machines n'ont pas causé de dégâts en explosant.

Çà et là

La liberté du vin. — Au congrès international antiprohibitionniste de Budapest, le professeur Portmann, de Bordeaux, a fait une conférence sur le vin, du point de vue médical et physiologique et a insisté sur les réelles qualités curatives du vin.

Plusieurs résolutions ont été adoptées, lesquelles insistent sur le principe de la liberté individuelle et protestent contre les campagnes prohibitionnistes. Un appel a été adressé à toutes les organisation pour les prier de soutenir la ligue antiprohibitionniste internationale dans sa lutte pour la défense de la liberté humaine.

Un grand match à New-York. — Le film du combat de boxe Schmeling-Sharkey montre clairement le coup bas qui amena la disqualification de Sharkey.

Au total 79,222 personnes ont assisté au match et 74,153 d'entre elles ont payé. Les recettes sont évaluées à 740,000 dollars. Le bénéfice net pour la société qui a organisé le match se monte, en chiffre rond, à 110 mille dollars. Schmeling et Sharkey reçoivent chacun 177,000 dollars.

— A Rome est mort l'amiral Millo, sénateur et ancien ministre de la marine. Il s'était fait une renommée dans la fameuse attaque contre la flotte turque aux Dardanelles, pendant la guerre de Lybie. Après avoir été ministre de la marine en 1913, il assuma le commandement de l'académie de la marine de Livourne. Il fut gouverneur de la Dalmatie en 1919. Le défunt était âgé de 65 ans.

— Un accident d'aviation s'est produit dans la région d'Illkirch (Alsace). Un avion est tombé en vrille. Le pilote a essayé de sauter avec son parachute mais celui-ci s'étant accroché à l'aile de l'appareil, l'aviateur a fait une chute et a été tué sur le coup.

— Des époux qui se promenaient près de Fribourg en Brisgau, ont été atteints par la foudre. Le mari a été tué sur le coup et la femme a été gravement blessée.

— La plupart des magasins arabes de Jérusalem ont été fermés dimanche, pour protester contre l'exécution, qui aura lieu mardi, de trois Arabes ayant pris part aux récents désordres.

La fête des Sokols. — Le roi Alexandre de Serbie, accompagné de la reine, a assisté à la deuxième journée des Sokols au stadien, où soldats et Sokols exécutèrent de grands mouvement d'ensemble, devant une foule considérable. Les Sokols ont longuement acclamé le couple royal.

A la frontière polonaise. — Le 13 juin, à la frontière polono-allemande, dans le district de Gniew, près de la localité de Wielkie-Wioslo, une controverse s'est produite entre un groupe de citoyens allemands et un garde frontière polonais, au cours de l'examen des papiers de légitimation d'un citoyen allemand passant la frontière. Du côté allemand, plusieurs coups de feu furent tirés en direction du garde-frontière polonais qui, néanmoins, n'a pas été blessé. Le starost du district de Gniew s'est adressé au landrat allemand de Marienwerder, dans le but de procéder à une enquête commune sur les lieux. Le landrat y a consenti et promis de punir les coupables selon les résultats de l'enquête.

La bienfaisance fasciste. — M. Gianzana, président de la Société italienne aéro-express, a remis au chef du gouvernement 200,000 lires en titres pour l'Institut des orphelins des aviateurs, 200,000 lires pour des œuvres de bienfaisance et 100,000 lires pour les organisations d'assistance du fascisme.

— Près la Corogne (Espagne), au retour d'une fête champêtre, un auto-camion, transportant une centaine de personnes et conduit par le propriétaire, peu expérimenté, a heurté un mur et a capoté. Quatre personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées, dont 10 atteintes grièvement.

Pour la paix. — A l'occasion de l'ouverture d'une réunion maçonnique qui réunit 100,000 Templiers, représentant 6 millions d'Américains du Nord, un monument à la paix ayant coûté 100.000 dollars, a été inauguré sur le bord du lac Ontario (Canada). Des allocutions radio-diffusées ont été prononcées par MM. Mac-Kensie King, premier ministre du Canada, Stimson, secrétaire d'Etat des Etats-Unis et par les représentants des gouvernements de Cuba et du Mexique.

Le fou anthropophage. — On avait signalé depuis quelque temps à Jagodow, en Pologne, la disparition de plusieurs petits enfants, ce qui avait provoqué une grosse émotion parmi la population.

A la suite d'une assez longue enquête, la gendarmerie a procédé à une perquisition dans la demeure d'un individu qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales. On a retrouvé, dans la cave de sa maison, des ossements humains.

L'individu a avoué avoir tué un certain nombre d'enfants dont il a mangé la chair.

Le meurtrier a été amené à Varsovie, où il a été frappé d'apoplexie lors de son interrogatoire.

La foudre en Italie. — Un orage s'est abattu, vendredi, sur les provinces de Foggia et de Bari. (Italie). La grêle est tombée, causant d'importants dégâts.

La foudre est tombée sur un char, tuant le conducteur et le cheval, dans les environs de Andria.

A Appiano, dans la province de Verone, l'ouragan a été d'une violence particulière. La foudre a tué un paysan alors qu'il fermait la porte de son étable.

La route rouge. — Le *Morning Post*, relevant la liste sans cesse croissante dans tous les pays, des victimes de la circulation, a fait une enquête qui donne le tableau de ces victimes dans la plupart des pays civilisés. Il relève notamment, pour 1929, en Angleterre, 6.696 tués et 170.917 blessés.

La France, Paris non compris, aurait 3267 tués et 27,159 blessés. A Berlin, il y a eu 11,828 blessés et 468 tués. L'Italie n'a eu que 209 tués et 1234 blessés. Le Portugal a eu 205 tués et 2553 blessés. Le Canada figure dans cette liste, pour 1170 tués.

Enfin, d'après le *Morning Post*, 33.060 personnes auraient été tuées aux Etats-Unis en 1929 et 1.200.000 blessées.

Les victimes de la vitesse. — Au cours d'une tentative officielle faite par le major Henry Segrave, sur le lac de Windermere (Canada) pour battre le record de vitesse de canot-automobile, le canot a chaviré. Une des personnes qui se trouvait à bord de l'embarcation, s'est noyée.

Segrave a succombé à ses blessures.

Segrave avait établi un nouveau record des deux milles, parcourant la distance à une vitesse horaire moyenne de 158 km. 888. L'Américain Garwood détenait le record avec 157 km. 866.

Le feu au cinéma. — Dans une école de Kharkov (Russie), au cours d'une séance de cinéma, un film a pris feu. Cinq cents personnes, enfants et parents assistaient à la séance.

Malgré les efforts de la part des adultes, un groupe d'enfants se précipita vers la sortie. La panique entraîna la mort de ving-huit enfants. Dix sont grièvement blessés et cinq légèrement.

Par arrêt des Soviets de Kharkov, une série de fonctionnaires de l'instruction publique de Kharkov, tenus pour responsables, sont relevés de leurs fonctions.

Chronique Sportive

Le tournoi cantonal de tennis

M. Delacoste (Monthey) est champion valaisan 1930.

Le vilain temps qui s'abattit samedi après-midi sur les villes de Viège et de Brigue où se disputaient les championnats individuels de tennis, eut pu en compromettre le succès. Mais la radieuse journée de dimanche arrangea les choses, on rattrapa le temps perdu de la veille en commençant les matches à 5 heures du matin et, de ce fait, tout rentra dans l'ordre.

Toutes les fines raquettes que comptent les les clubs valaisans s'étaient donné rendez-vous à l'Hôtel de la Poste, à Viège : MM. Delacoste, Wiswald, Sauberli, Chevalley (Monthey) ; Sauberlin, Lugon, Torrione, Aubert (Martigny) ; Imboden (Viège) ; Papon (Sierre), etc. ; du côté des disciples de Suzanne Lenglen : Mlles Arlettaz, Couchepin (Martigny) ; Mlle Furrer (Brigue) ; Mlle Lecomte.

Au cours de la soirée du samedi, les membres de l'association tinrent leur assemblée générale annuelle, sous la présidence du sympathique M. Dufour, président central. Le prochain tournoi aura lieu à Martigny. Le nouveau comité a été composé comme suit : M. Dufour conserve la présidence, entouré de MM. Hafen (Brigue), Sauberlin, Closuit et Aubert (Martigny).

Dès les 5 heures, le dimanche, les matches se poursuivirent sous un ardent soleil et devant un élégant public qui prit le plus vif plaisir aux exhibitions de nos meilleurs amateurs.

Dans le simple messieurs, série A, il y eut de très belles parties qui retinrent plus spécialement l'attention : Delacoste-Sauberli (Monthey) ; Delacoste-Lugon ; Sauberlin-Sauberli ; Lugon-Wiswald; Lugon-Torrione, pour ne citer que celles que nous pûmes voir.

Le match final qui mit en présence l'excellent joueur hors pair, M. Delacoste (Monthey) et M. Sauberlin (Martigny), fut un vrai régal. Nous avons particulièrement admiré le cran du joueur de Martigny qui, après avoir gagné le double-messieurs et le double-mixte, résista courageusement à M. Delacoste qui nous fit assister, avec délice, à toute la gamme des coups élégants et classiques.

Les dames eurent leur part de succès. La finale simple-dames notamment : Mlle Arlettaz (Martigny)-Mlle Furrer (Brigue) fut passionnante. Malheureusement, sous un soleil de plomb, cette partie perdit quelque peu de son intérêt et c'est exténuées que les deux adversaires quittèrent le court. Si Mlle Arlettaz perd son titre, qu'elle soit malgré tout chaudement félicitée pour son beau jeu fourni devant une adversaire plus âgée et d'une résistance physique plus grande. Au reste, Mlle Arlettaz aura pu se convaincre par les nombreux applaudissements, combien le public apprécia son jeu tout d'élégance et de finesse. Cette finale aurait gagné d'intérêt et surtout on aurait fait preuve de courtoisie à l'égard de ces demoiselles en la fixant plus tard, une fois que le soleil eut cessé de darder ses brûlants rayons.

Le double-messieurs revint à MM. Sauberlin-Lugon (Martigny) qui eurent raison de la paire Pernollet-Chevalley (Monthey). Quant au double-mixte, c'est M. Sauberlin-Mlle Arlettaz (Martigny) qui prirent le meilleur sur M. Torrione-Mlle Couchepin.

Le tournoi, parfaitement organisé par les soins du T. C. de Brigue, prit fin par le traditionnel bal, conduit, pour la circonstance, par un excellent orchestre de Thoune. Malgré l'ardeur dépensée sur les courts, les nombreux participants en trouvèrent tout de même pour se délasser et tourbillonner, tard dans la nuit, aux sons entraînants d'un jazz déchaîné.

Merci encore aux organisateurs pour la cordiale réception réservée aux participants qui garderont de ces deux journées, le plus agréable souvenir.

Ad. D.

Les résultats.

Le Tournoi cantonal :

Simple-Messieurs, série A. : 1. Delacoste. 2. Sauberlin. 3. Lugon.

Simple-Dames : 1. Mlle Furrer. 2. Mlle Arlettaz.

Doubles-Messieurs : 1. Sauberlin-Lugon. 2. Chevalley-Pernolet.

Double-mixte : 1. Sauberlin-Mlle Arlettaz. 2. Torrione-Mlle Couchepin.

Série B. Simple-Messieurs : 1. R. Lecomte. 2. A. Imboden.

Simple-Dame : 1. Mlle de Courten. 2. Mlle Closuit.

Double-Messieurs : 1. A. Imboden-L. Joris. 2. A. Torrione-P. Closuit.

Double-mixte : 1. Mlle Lecompte-A. Imboden. 2. A. Torrione-Mlle Rossa.

Championnat inter-club :

Série A. 1er prix : Tennis-Club de Martigny.

Série B. 1er prix : Tennis-Club de Viège. 2me prix Tennis-Club de Martigny.

Football

A Stockholm, la Suède bat la Suisse, par 1 but à 0.

Monthey bat Racing, 4 - 3

Victoire largement méritée, car les Montheysans se sont montrés hier nettement supérieurs à leurs adversaires. Dès le début, Monthey prend l'avantage et toute la première mi-temps sera manifestement en sa faveur. Il marque après 15 minutes de jeu par l'intermédiaire de Marquis. Puis, peu avant le repos, de Lavallaz, profitant d'une belle ouverture de Forneris, place la balle dans les filets lausannois.

Et c'est 2 à 0.

Quelques secondes après la reprise, la balle parvient à Forneris qui centre. Marquis s'empare de la balle et bat le gardien lausannois. Un quart d'heure plus tard, Racing réussit cependant à marquer. Mais la réponse ne se fait pas attendre. Les Montheysans sont à nouveau devant les buts de Racing. De Lavallaz s'empare de la balle, évite le gardien lausannois et envoie la balle au fond des filets.

Il reste 20 minutes à jouer. Monthey continue à dominer et cependant, c'est Racing qui, coup sur coup, marquera deux buts par Brulhart et Tartuffo. Et la fin est sifflée sur ce résultat : 4 à 3 en faveur de Monthey.

C'est incontestablement le meilleur qui a gagné. Monthey fut, dans toutes ses lignes, bien supérieur à son adversaire. Alors que le jeu de Racing fut des plus décousus, on vit Monthey pratiquer un joli jeu d'équipe et la ligne d'avants, en particulier, fit merveille. Racing peut s'estimer heureux du résultat de 4 à 3 qui est loin de correspondre à la physionnomie du jeu.

C'est donc Monthey qui devra disputer sa place au dernier de série A... si les matches de relégation ont lieu, ce qui est moins que certain.

La famille de feu Edouard CETTOU, à Massongex, profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qu'elle a reçues, remercie sincèrement tous ses amis et connaissances qui ont pris part au grand deuil qui l'a frappée.

Madame veuve Victor UDRY et famille, à Vétroz, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part au grand deuil occasionné par la mort de leur bien-aimé époux et père.

A louer une
chambre meublée
S'adr. à Louis RARD, rue du Collège, (immeuble Banque Coopérative), Martigny.

A VENDRE
LIT d'occasion
avec sommier. S'adresser chez Darbellay, tonnelier, Martigny.

SUZE la marque de confiance

Agriculteurs

ESSAYEZ la faucheuse PUZENAT et vous conviendrez qu'elle justifie l'exclamation enthousiaste des praticiens avertis l'ayant utilisée ——— au cours de ces dernières années ———

Elle est mieux que la meilleure !

Renseignements et prix :

Agence Agricole, Fully

TOURNÉE DU TRIO VILLAGEOIS

LUNDI 16 juin, à 20 h. 30, au Cinéma Mignon, Monthey
MARDI 17 juin, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Paix, Sion
MERCREDI 18 juin, à 20 h. 30, au Casino « Etoile », Martigny

Les deux plus célèbres accordéonistes-virtuoses-concertistes
MAURICE THÖNI et ALBERT ACHERMANN
réputés dans toute la Suisse et à l'étranger
Le joyeux auteur et chansonnier populaire vaudois **Marius Chamot**
dans son nouveau répertoire entièrement inédit

BILLETS A L'AVANCE au Café de la Place, à Monthey ; à l'Hôtel de la Paix, à Sion ; à la Librairie Gaillard, à Martigny, et le soir des concerts à l'entrée des salles

---

Domaine à vendre (Vaud)

45.000 m² d'un seul bloc avec maison moderne, 3 appartements, écurie pour 15 têtes, monte-charge, fosse moderne

S'adresser sous chiffres O. F. 12677, à Orell Füssli-Annonces, à Martigny.

POUDRE CUPRIQUE

Négociants du Valais

Pourquoi vendriez-vous une poudre cuprique de provenance étrangère vendue à gros prix, alors que vous trouverez un produit analogue, du pays, à prix plus avantageux ?

Viticulteurs du Valais

Demandez à votre fournisseur la **Poudre cuprique 12% Cupra** avec et sans soufre pour traitements intermédiaires entre les sulfatages. Efficacité garantie

EXIGEZ BIEN SUR LES SACS LA MARQUE

CUPRA

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CUPRIQUES S. A.
Cortaillod **Renens** (Vaud)

Assurez-vous à
L'UNION-GENÈVE
Toutes Assurances aux meilleures conditions
P. Boven. Agent général
Avenue de la Gare - Sion

Agriculteurs !

Nettoyez vos vaches avec la
Poudre pour vaches vêlées
de la
Pharmacie de l'Abbatiale
à **PAYERNE**

Prix du paquet : fr. **1.50.** Depuis fr. **10.**— exp. franco de port et d'emballage dans toute la Suisse. Pour faire retenir les vaches, prix du paquet : fr. **1.30**

Poudre cuprique HORST

Traitement sec contre le mildiou

Dépôt MONT-D'OR, SION
(PONT DE LA MORGE)

.... sur certains points ; mais tout le monde fume la nouvelle OPHIR-SELECT à cause de ses qualités incomparables.

OPHIR-SELECT

1 Fr. Les 20 pièces

Cigarettes SATO S. A. des Tabacs d'Orient

A VENDRE
un VEAU femelle race tachetée
un VEAU mâle de 8 jours
du FOIN sur plante.
Louis Darbellay, Martigny-Ville.

A vendre

2 faucheuses DEERING, à 1 cheval, entièrement revisées à neuf et en parfait état de marche, bas prix, chez l'agent officiel **Ch. Roduit, Martigny,** tél. No 172. 12841

A VENDRE 7 mesures récolte de

bon FOIN

S'adresser à Vve SCHWICK, Martigny-Bourg.

Chalet à louer

aux Mayens de Sion

Six pièces, dépendance, grande source avec bassin attenant au Chalet. Grand jardin, promenade et forêt, meublé en partie
Prix de location, trois cents fr. par an. Adresser offres à case postale 25, Sion

---

VINS A. ROSSA MARTIGNY

Importation directe

La production de la dernière récolte a été en général abondante et de bonne qualité. Les prix ont sensiblement diminué.

J'offre assortiment de vins rouges et blancs aux meilleures conditions :

ROUGE	BLANC
Alicante	Italie
Montagne	Panadès
Castellino	Fendant
Piémont	
Barbera	
Chianti	
St-Georges	

Tous mes vins sont garantis au contrôle de l'analyse cantonale
MAISON DE CONFIANCE
A. ROSSA.

Demandez

notre dernier prospectus

No 204 !

PATRIA, seule, accorde à ses assurés, en dehors des nombreux et importants avantages de ses polices, un taux de dividende, progressif dès le début de l'assurance, aussi élevé que celui de 3.1% actuel, payable après deux ans d'assurance déjà.

PATRIA
Société Mutuelle Suisse d'Assurances sur la Vie
BALE

Marcel Cheseaux, Agent général, **Saxon.**
Maurice Parvex, Inspecteur général, **Collombey.**

Baume St Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle

PRIX : fr. **1.75**

Contre les plaies : ulcérations, brûlures, **varices** et **jambes ouvertes,** hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil

Dans toutes les pharmacies

Dépôt général :
Pharmacie St Jacques, Bâle

Petite pension famille, à Lausanne, **cherche gentille**

jeune fille débrouillarde

comme femme de chambre, joli gain et vie de famille.

Adresser les offres sous chiffres *O. F. 12870 V., à Orell Füssli-Annonces, Martigny.*

A vendre des

fourneaux

en pierre ollaire, en bon état

S'adr. à *J. Fasanino,* entrepreneur, *Sion.*

Veau disparu

de l'alpage du Planard s. Martigny, portant M. M. No 64, S. E. Martigny, à l'oreille.

La personne qui pourrait donner des renseignements est priée de le faire contre récompense, chez *Alfred PIERROZ Martigny-Ville.*

Il y a la nuance...!

Boire un Bitter c'est bien !
Boire un **„DIABLERETS"** c'est mieux.

Pour vous désaltérer, faciliter la digestion, buvez de l'eau minéralisée avec les poudres "Auto-Lithinés" du Dr Simon. Fraîche, pétillante, digestive et gazeuse, est l'eau préparée avec les véritables poudres "Auto-Lithinés" du Dr Simon.

Bien exiger :

AUTO-LITHINÉS

du Docteur SIMON

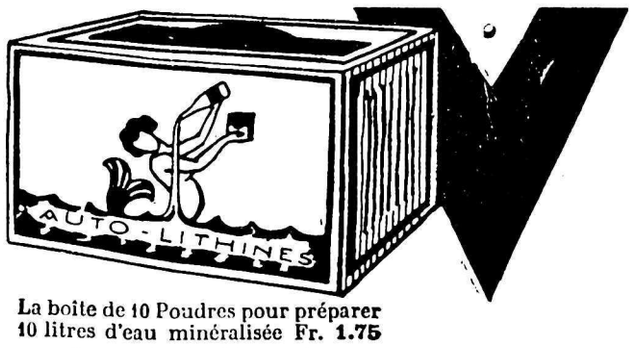

La boîte de 10 Poudres pour préparer 10 litres d'eau minéralisée Fr. **1.75**
Dans toutes les Pharmacies.

Pour les personnes qui désirent le produit sans lithine, nous préparons les **"AUTO-MINÉRALÉS"** du Dr Simon

dont les effets digestifs et rafraîchissants sont absolument identiques aux Auto-Lithinés du Dr Simon.

La boîte de 10 poudres : **1.75**

Vente en gros : PHARMACIE PRINCIPALE, GENÈVE

PÉDICURE

Pour satisfaire à la demande de son honorable clientèle

Mme STEFFEN - SCHMIDT
Salon de Coiffure pour Dames
a organisé dans son salon un **service régulier de pédicure**
Travail soigné par pédicure diplômée
Prière de se faire inscrire à l'avance. Téléphone 161

GOURMETS!!!

l'ASPERGE irréprochable
s'achète SEULEMENT au...
Syndicat des producteurs, Martigny.

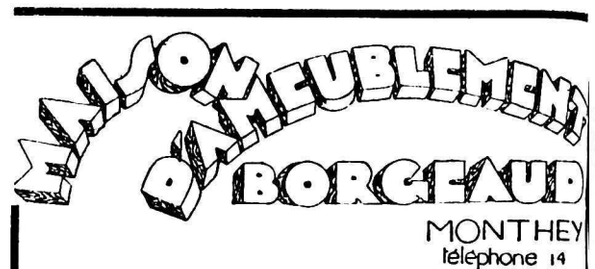

MONTHEY
téléphone 14

où vous achèterez bon marché des meubles de qualité

Grande Exposition
de Chambres à coucher - Salles à manger
Meubles divers - Divans - Salons Club
Moquette - Rideaux - Linoleums
INSTALLATIONS de CAFÉS, RESTAURANTS et HOTELS

Café-Restaurant

est à remettre à Ouchy-Lausanne. Ancienne renommée, situation de premier ordre au bord du lac. Occasion unique pour cuisinier ou restaurateur disposant de 40.000 francs. Affaire de confiance.

Offres sous chiffres *O. F. 7757 L., à Orell Füssli-Annonces, Lausanne.* 7757

BUREAU DE PLACEMENT

A. Franchini

Martigny-Bourg
Téléphone 240

DEMANDE pour hôtels, restaurants et familles :

Gouvernante d'économat, jeune comptable, portiers, femmes de chambre, filles de salle, sommelières, cuisinières, filles de cuisine, casseroliers et bonnes à tout faire.

Pressant. Franchini.

Jeune HOMME

fort et robuste est demandé dans commerce denrées coloniales. Place stable. Faire offre par écrit sous chiffres O. F. 12879 V à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

ON CHERCHE

jeune fille

pour aider au ménage à la campagne
Ecrire Agence Havas 4037, Genève.

On demande 2

bonnes effeuilleuses

chez **Rolli, Beauregard s. Vevey.**

FROMAGES

Taré	le kg. à fr. 0.50
Bon maigre depuis	1.20
Bon 1/4 gras	1.50
Bon 1/2 gras	2.—
Gras taré	1.50
Bagnes taré	2.—
Gras un peu taré	2.20
Gras vieux	2.50
Saucisses mi-porc	2.—

Expédition franco par poste
E. Blank, Vevey

Herterol

(Marque déposée)

du **Dr. Zen-Ruffinen,** Vétérinaire, Loèche-Ville

est un excellent préservatif contre la rétention de l'arrière-faix du gros bétail

Seul dépositaire :

Pharmacie et droguerie zur Linde
Loèche-Ville

CONSEIL !

Ne jetez pas votre argent „au Lac", „au Rhône" ou par les fenêtres,

EMPLOYEZ-

le plutôt pour votre publicité dans un journal qui, par le nombre de ses abonnés réguliers et la qualité de ceux-ci vous assure le succès.

LE
CONFÉDÉRÉ

est le premier organe du Canton pour sa publicité ; faites-la dans

LE
CONFÉDÉRÉ

le journal de Martigny ayant le

PLUS D'ABONNÉS

et le

PLUS FORT TIRAGE